

L'accueil Petite Enfance à Vernouillet

Retrouvez les infos sur
VERNOUILLET28.fr

2021
2022



« Le projet
municipal
met l'enfant au
cœur de ses dispositifs.

Vernouillet vous propose
la diversité des modes d'accueil.
Notre volonté est de favoriser
l'égalité des chances pour tous.
La petite enfance s'implique dans un
programme éducatif, familial et social.
Nous souhaitons à nos petit(e)s
Vernolittain(e)s de bien grandir à Vernouillet »

Karine Benabi
Adjointe en charge de l'Éducation et de la Famille



Ville amie des enfants

Vernouillet 28

Des structures municipales

- Dédiés aux enfants âgés de 10 semaines à moins de 4 ans.
- Priorité aux enfants Vernolitaïns. Les enfants hors commune seront accueillis selon les disponibilités.
- La ville a signé une convention avec la Caf pour les 4 établissements municipaux. En conséquence les tarifs sont adaptés aux revenus des familles (PSU : prestation de service unique).
- Le dispositif « Insertion et mode de garde » permet aux familles vernolitaïnes inscrites dans une démarche d'insertion de bénéficier d'un mode de garde adapté pour leurs enfants (0-3 ans) afin de pouvoir se consacrer pleinement à leurs recherches d'emploi ou à toute démarche en lien avec leur insertion professionnelle.
- Règlements de fonctionnement consultables sur le site de la ville.
- Dossier de demande d'accueil obligatoire pour tous types d'accueil.

Un lieu d'accueil familial...

Crèche familiale Les Loupiots

Crèche familiale - Maison de la Petite Enfance Les Loupiots
Espl. du 8 Mai 1945 - Maurice-Legendre (derrière la Mairie), 28500 Vernouillet
(Accès par le chemin de Volhard)
Tél. : 02 37 62 85 50

- Enfants accueillis au domicile des assistant(e)s maternel(le)s employé(e)s par la ville. Environ 38 places réparties sur tout le territoire.
- Accueil de 3 à 5 jours par semaine, de 7 h à 19 h, voire au-delà selon possibilités.
- Aspects administratifs gérés par la direction, facturation ville avec tarifs PSU.
- Ateliers collectifs chaque semaine à la Maison de la Petite Enfance.
- Suivi éducatif et pédagogique par une équipe qualifiée (éducatrices de jeunes enfants, auxiliaire de puériculture).



et trois lieux d'accueil collectif

Deux types d'accueil sont proposés pour mieux répondre aux attentes des parents et aux besoins des enfants : accueil régulier ou accueil occasionnel.

Soit en accueil collectif régulier :

Cet accueil fait l'objet d'un contrat entre les parents et l'établissement, précisant les jours et les heures d'accueil de l'enfant.

Dossier de demande d'accueil obligatoire. Admission soumise à validation de la CAPA (Commission d'attribution des places d'accueil)

Soit en accueil collectif occasionnel :

L'accueil collectif occasionnel concerne les enfants qui fréquentent la structure quelques heures par semaine de façon non fixe. Ce type d'accueil ne fait pas l'objet d'un contrat. L'inscription est faite sur rendez-vous avec la direction de l'établissement. La venue de l'enfant est soumise à réservation par la famille, par téléphone ou sur place.

Remarque : l'accueil d'urgence est mis en place pour des situations particulières, notamment en lien avec les services de PMI. Dans ce cas, les enfants sont accueillis en surnombre, dans la limite des textes en vigueur.

Multi-accueil Les Loupiots

Multi-accueil Les Loupiots - Maison de la Petite Enfance
Espl. du 8 Mai 1945 - Maurice-Legendre (derrière la Mairie), 28500 Vernouillet
(Accès par le chemin de Volhard)
Tél. : 02 37 62 85 50

Capacité d'accueil : 24 places (16 places en accueil collectif régulier et 8 places en accueil collectif occasionnel). Du lundi au vendredi : 8 h à 18 h

Multi-accueil Pass'Âges Vauvettes

Multi-accueil Pass'âges Vauvettes
23 av. François-Mitterrand, 28500 Vernouillet
Tél. : 02 37 62 98 98

Capacité d'accueil : 18 places (12 places en accueil collectif régulier et 6 places en accueil collectif occasionnel). Du lundi au vendredi : 8 h à 18 h

Multi-accueil Pomme d'Api

Halte-garderie Pomme d'Api
9/4 rue Jean-Bart (Tabellionne), 28500 Vernouillet
Tél. : 02 37 42 05 51

La halte-garderie propose un accueil collectif occasionnel uniquement.
Capacité d'accueil : 12 places. Pas de déjeuner.
Du lundi au vendredi : 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h 45 (fermé le mardi)

Des assistant(e)s maternel(le)s indépendant(e)s



- L'enfant est accueilli au domicile de l'assistant(e) maternel(le).
- L'assistant(e) maternel(le) doit être agréé(e) par le Conseil départemental.
- Les parents sont employeurs de l'assistant(e) maternel(le) et signent avec lui/elle un contrat.

Pour trouver un(e) assistant(e) maternel(le) au plus près de votre domicile ou de votre lieu de travail :

- ☞ www.mon-enfant.fr (site de la Caf)
- ☞ www.assmat28.eurelien.fr (site du Conseil départemental)
- ☞ Contactez le RAM de vernouillet

Vous souhaitez devenir assistant(e) maternel(le)?
Contactez l'Agglomération du Pays de Dreux :
www.dreux-agglomeration.fr

Téléchargement du dossier d'inscription et dates de commissions d'attribution des places d'accueil

www.vernouillet28.fr

rubrique « Famille » puis choisir « Petite Enfance »

Contacts & Infos pratiques

Secrétariat du service Petite Enfance

- Maison de la Petite Enfance, Esplanade du 8 Mai 1945 - Maurice-Legendre, 28500 Vernouillet
 - Téléphone : 02 37 62 85 50
 - Mail : petite-enfance@vernouillet28.fr

et sur www.vernouillet28.fr

Financeurs Extérieurs

La Caisse d'allocations familiales d'Eure-et-Loir soutient financièrement le gestionnaire pour l'ensemble de ces actions. La Mutualité sociale agricole Beauce Cœur de Loire et la Mutualité sociale agricole Île de France participent au financement du RAM et des établissements d'accueil.

